

Journée internationale des droits de l'enfant L'accueil de l'enfance aussi concerné

Communiqué de presse - Yverdon-les-Bains, le 19 novembre 2015

PRo Enfance s'engage afin que le droit à l'éducation pour tous ne soit pas banalisé. Cela implique de reconnaître les compétences éducatives dans le domaine de l'accueil extrafamilial et d'offrir une place à tous les enfants pour garantir l'égalité des chances. La journée internationale des droits de l'enfant constitue une opportunité pour le rappeler.

La journée internationale des droits de l'enfant, décrétée le 20 novembre par l'Organisation des Nations Unies, constitue une opportunité pour placer les enfants au centre de la réflexion et agir en faveur de leur bien-être. Cela implique notamment de ne pas banaliser le droit à l'éducation pour tous, stipulé dans la Déclaration sur les droits de l'enfant et indispensable à l'exercice de tous les autres droits humains.

Pour que l'éducation sans discrimination soit respectée dans notre pays, un changement de paradigme est encore nécessaire. En effet, pour que tous les enfants deviennent des citoyens à part entière, l'éducation est aussi à penser à partir du préscolaire jusqu'au parascolaire. Dès leur naissance, et non dès l'entrée à l'école obligatoire, les enfants ont besoin de développer des facultés physiques, psychiques et intellectuelles. De même, les plus grands ont besoin d'être accompagnés dans le cadre de leurs activités parascolaires.

De nos jours, l'accueil de l'enfance est encore trop souvent perçu comme un moyen de garde (surveiller, nourrir, langer). Or l'accueil de l'enfance inclut aussi une dimension éducative intervenant en parallèle à celle des parents ou de l'école. Les structures d'accueil pour les tout petits (crèches, garderie, centre de vie infantine) permettent par exemple de faire l'expérience de la collectivité. Aussi tout un chacun est amené à reconnaître la complexité de l'accueil de l'enfance (accueil collectif, accueil familial de jour et accueil parascolaire pour les enfants de zéro à 12 ans).

Par ailleurs, plus le désir d'apprentissage émerge tôt plus l'intégration scolaire et professionnelle est facilitée. Cela n'est plus à prouver : la socialisation précoce et l'accompagnement parascolaire par des professionnels favorise l'égalité des chances. Pour y parvenir l'accueil extrafamilial exige encore d'être pensé pour tous. Pour cela, tout en tenant compte des besoins des enfants (par ex. rythme d'apprentissage), le nombre de places doit être développé.

Dans ce but, PRo Enfance a organisé en octobre dernier à Yverdon-les-Bains le colloque suisse romand « Enfance et précarisation : quelles politiques publiques pour demain ? ». Cet événement a permis aux professionnels du domaine de l'accueil de l'enfance de valoriser leurs compétences et leurs prestations éducatives pour prévenir et lutter contre la pauvreté. Il a aussi donné la parole à des enfants en projetant un diaporama de dessins réalisé par des élèves sur la thématique. En Suisse près d'un enfant sur dix vit en dessous du seuil de pauvreté.

Contacts

- Annelise Spack, membre du comité – 079 540 40 53
- Sandrine Bavaud, secrétaire générale – 079 786 03 16

PRo Enfance, en tant que plateforme suisse romande pour l'accueil de l'enfance (institutions de l'accueil de l'enfance, institutions parascolaires et accueil familial de jour pour les zéro 12 ans), a été créée le 14 octobre 2014. L'Association a pour but de réunir les acteurs romands actifs dans ce domaine et de les représenter au niveau national.